

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 55 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances

n° 55

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 18 janvier 1940
Numéro JO n° 518 du 31/01/1940	Date du numéro 31 janvier 1940

VISAS

Le Gouverneur de lu Côte francaise des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1939 : Vu la D. M. 13024 du 16 décembre 19539.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promuleués à la Côt française des Somalis et dépendances : 1° Le décret du : novembre 1929 modifiant l'article 2 du décret du 1° septembre 1959 relatif aux ce tions e n justice. et aux à la prescriptions et délais de procédure intéressant les mobilisés : 2° Le décret du : novembre 1929 relatif a la revision des étrangers sans nationalité ou bénéfici l: dire du lroit d'asile ; 3° Le rectificatif au décret du 10 Novembre 1959 relatif aux avois à l'étranger: L'arrêté inte rinministériel du 10 novembre 1959 portant règlement de la circulation sur le territoire métropolitain de certains indigènes: 5° Le rectificatif à larrêté interministériel au 10 novembre 1929 portant révglement de la cirenlation sur le territoire métropolitain de certains indigènes: 6° Le décret du 12 novembre 1939 tendant à excepter les protégés franÇais originaires de territoires relevant du ministere des colonies des dispositions de article 20 du décret du 12 novembre 195 sur la situation et la police des étranoors: 7° Le décret du ?9 novembre 1959 potant modification du décre du 9 septembre 1939 relatif à l'exportation des capitaux, aux opérations de change et au commerce de l'or aux colonies et territoires africains sous mandat ; 8° Le décret du 29 novembre 1939 relatif aux inventions intéressant la défense nationale ; 9° Le decret du 9 novembre 1939 modifiaut La Loi du 1 mars 1975 sur le recrutement de l'armée: 10° Le rectificatif à l'arrêté interministériel du 30 novembre 1959 reltit aux operations prohibees où autorisées dans les colonies ol territoires africains SOUS mandat francais: 11° Le rectificatif à larrétée interminis tériel du 30 novembre 1959 relatif aux intermediaires dans les colonies et territoires africains sous mandat francais: 12° Le décret du 3 décembre 1929 ensemble l'arrêté interministériel de même date. relatifs aux avois à l'étranger. Art2 — Le présent arrêté sera enrevistré et publie au Journal officiel de colonie auprès avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,

Pour le Gouverneur en tournée L'Administrateur en chef des colonies, charge de l'expédition des l'affarres Courantes ,Henri JoURDAIX.